Allocution du Colonel Daniel Lavigne

« *Ce ne sont pas les murs qui font la cité, mais les hommes* ». (Platon dans *La République*).

Après la défaite de 1870 contre les prussiens, la guerre civile avec la Commune de Paris, l'instabilité politique, les lois constitutionnelles de 1875 deviennent les assises juridiques de la III^{e} République qui, à partir de 1979 sous le gouvernement de Jules Grévy, participeront à la reconstruction de notre pays. En 1882 à Reims, Jules Ferry explique : « L'instituteur prussien a fait la victoire de sa patrie, l'instituteur de la République préparera la revanche ». Cette phrase fait suite aux décisions politiques prises dés 1879 par le gouvernement de l'époque : le 14 février 1879, la *Marseillaise* est faite hymne national et le 6 juillet 1880, le 14 juillet est déclaré Fête nationale.
La loi Paul Bert du 9 août 1879 oblige chaque département à créer une École Normale laïque de formation des instituteurs et des institutrices.
Jules Ferry par la loi du 16 juin 1981 établit la gratuité de l'enseignement primaire obligatoire dans les écoles publiques pour les enfants de 6 à 11 ans et la nécessité de l'obtention par les instituteurs d'un brevet de capacité.
« *Les hussards noirs de la république* », expression inventée en 1913 par l'écrivain Charles Péguy pour désigner les instituteurs vêtus de noir à l'École Normale, sont les pères du moral républicain et patriotique des soldats de France avant et pendant la Première Guerre mondiale. Leurs missions :

- transmettre les savoirs de base (lecture, écriture, calcul, l'histoire de France) ;
- le respect des institutions ;
- l'amour de la patrie et les devoirs du citoyen.

L'enseignement est laïc. L'école doit permettre à chacun de s'émanciper par la méritocratie.

35 000 enseignants participeront à l'encadrement des armées. Le bilan des pertes sera lourd : 8 419 morts, 9 788 blessés, 37 disparus. Certains blessés reprendront l'enseignement dans les écoles : « *Une béquille ne va pas mal à un maître d'école* » écrira l'un d'eux en 1916. Dans la *Revue Pédagogique* de 1915, dans l'article *L'instituteur et la guerre*, Paul Lapie écrit : « *On admire non sans raison la sérénité du laboureur qui, à deux pas de la bataille sème pour l'avenir son grain sur les sillons sanglants. N'admirons pas moins ces instituteurs, qui sur toute la ligne de feu, font leur classe au son du canon : eux aussi sèment pour l'avenir* ». Parmi eux un Lourdais, Honoré Auzon, sera à la pointe des combats et décoré pour actes de bravoure. Il prononcera ces mots : "*Ce sont les paysans, rustiques et obstinés qui ont gagné la guerre. Beaucoup d'officiers de carrière ayant été tués dés les premiers jours, l'encadrement subalterne était composé d'instituteurs, de curés et de petits commerçants. Plus proches des hommes, ils ont pu en obtenir davantage*".

Aux côtés des hussards noirs, les prêtres soldats combattaient. Les aumôniers et les religieux intervenaient sous le feu ennemi pour évacuer les blessés, pour les soigner et les accompagner dans leur fin de vie. Sur les 26 000 prêtres, religieux, aumôniers, 6 165 seront tués et 7 054 blessés. Parmi les 68 000 infirmières engagées dans la Croix Rouge, 12 000 sont des religieuses. Les pertes de la Croix Rouge s'élèvent à 375 décès. À la fin des combats, l'aumônier Daniel Brottier, toujours en première ligne pendant 4 ans, un miraculé dira « *un poilu* », prononcera ces mots devant le président du conseil, Georges Clemenceau : « *Restons unis comme au front* ». Avec l'accord du « *Père la victoire* » il créera une
association d'anciens combattants qui existe toujours.

Jeunes élèves et sportifs, les soldats de France de 1914 sont partis à la guerre avec une force morale exemplaire, force morale forgée par les instituteurs et les institutrices accompagnés par des religieux. Force morale qui a permis à la France, grâce à leur sacrifice charnel, de rester un peuple libre. Aujourd'hui une partie de votre encadrement scolaire est ici, avec vous, pour faire de vous des citoyens instruits, cultivés, responsables, prêts à servir la cité et votre patrie. En fin de cérémonie je vous demande de les remercier. Restez digne et respectueux, redressez-vous devant les noms inscrits sur le monument devant vous. Les garçons découvrez-vous la tête. Chantez tous la Marseillaise, l'hymne national qui nous unit. Sous la garde des morts et les plis des drapeaux, l'État représenté par Madame la sous-préfète, les Élus de la Nation, Monsieur le Maire et le Conseil municipal, les associations patriotiques et la population vous transmettent l'héritage républicain de « *Ceux de 14* » : sauvegarder et défendre la paix dans le cadre démocratique de notre Nation.